

Inria

Domaine de Voluceau–Rocquencourt
BP 105, 78153 Le Chesnay cedex
Siret : 18008904700013
Contact : service-facturier@inria.fr

Rocquencourt, le 20 Décembre 2016

Adresse du fournisseur

Auteur : DAFP/FD/DD/2016/3081

Objet : La dématérialisation des factures fournisseurs d’Inria

Madame, Monsieur,

A partir du 1^{er} janvier 2017, Inria met en place la dématérialisation de ses factures fournisseurs. Dès cette date, les fournisseurs disposeront de trois canaux de transmission de leurs factures à Inria.

1^{er} canal de transmission : Chorus Portail Pro (CPP 2017) : Dans le cadre de la modernisation de l'action publique et dans un souci d'amélioration du délai de traitement des factures, l'Etat français s'engage pour la dématérialisation du traitement de ses factures. A cette fin, une solution informatique gratuite et sécurisée, **Chorus Portail Pro (CPP2017)**, sera mise à votre disposition afin de transmettre vos factures sous forme dématérialisée.

L'utilisation de ce portail devient **progressivement obligatoire** pour toutes les factures adressées à une personne publique à compter du 1er janvier 2017, dans le respect du calendrier défini par la loi du 3 janvier 2014.

Chorus Portail Pro vous apportera des gains de temps dans l'envoi, le traitement et le suivi de vos factures. Elle permettra aussi l'économie des coûts d'envoi postal et d'archivage papier. Vous bénéficierez également de nouveaux services comme le suivi en ligne de l'état de traitement des factures émises¹ ou la possibilité d'adresser une question via l'espace assistance dédié.

Pour ce faire, vos factures dématérialisées adressées à Inria devront comporter impérativement (sous peine de rejet) les informations suivantes :

- Le **numéro de SIRET**, qui identifiera Inria en tant que destinataire de la facture : **18008904700013**
- Le **numéro d'engagement** que vous trouverez sur le bon de commande Inria

¹ via Chorus Portail Pro



Vous pouvez, pour plus d'information, consulter le site Communauté Chorus Pro², dédié à la préparation à la facturation électronique. Nous restons également à votre disposition pour toute question sur la mise en place de la facturation électronique.

2^{ème} canal de transmission : L'envoi de vos factures via email (factures au format pdf). Les fournisseurs non soumis à Chorus Portail Pro pourront adresser à Inria leurs factures via email. Les factures devront être au format pdf.

L'adresse email d'Inria à utiliser est la suivante : factures_demat@inria.fr

Comme pour le 1^{er} canal de transmission, vos factures dématérialisées devront comporter impérativement (sous peine de rejet) les informations suivantes :

- Le **numéro de SIRET**, qui identifiera Inria en tant que destinataire de la facture : **18008904700013**
- Le **numéro d'engagement** que vous trouverez sur le bon de commande Inria

3^{ème} canal de transmission : L'envoi de vos factures par courrier postal (factures papier). Les fournisseurs non soumis à Chorus Portail Pro pourront adresser à Inria leurs factures par courrier.

L'adresse courrier d'Inria à utiliser est la suivante :

INRIA - Service facturier

TELINO

TSA 82722

91372 VERRIERES LE BUISSON CEDEX

Comme pour le 1^{er} canal de transmission, vos factures papier devront comporter impérativement (sous peine de rejet) les informations suivantes :

- Le **numéro de SIRET**, qui identifiera Inria en tant que destinataire de la facture : **18008904700013**
- Le **numéro d'engagement** que vous trouverez sur le bon de commande Inria

IMPORTANT : Quel que soit le canal de transmission utilisé, il est impératif de référencer chaque facture à une et une seule référence d'engagement (commande). Les factures multi-commandes sont interdites.

Vous pouvez trouver sur le site internet d'Inria à l'adresse suivante :

<https://www.inria.fr/informations-pratiques/depot-de-factures-en-ligne> les informations concernant la mise en place de Chorus Portail Pro à partir du 1^{er} janvier 2017.

Directeur Général Délégué à l'Administration

Jean Emmanuel PAILLON

² <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr/>